



## Renseignement pour démissionner

Par **letila**, le **04/02/2010** à **14:04**

Bonjour,

je voudrais savoir lorsque l'on démissionne si on doit obligatoirement faire le mois de préavis ou pas. et si on ne le fait pas on perd tout ou pas .

Car je voudrais donner ma démission parce que j'ai trouver un autre travaille mais ne voudrais pas faire mon mois de préavis.

merci de votre réponse.

Par **sisidav**, le **04/02/2010** à **15:10**

j'ai trouvé ca

L'employeur peut dispenser le salarié de ce préavis. Il doit alors lui verser une indemnité de préavis égale au montant du salaire qu'aurait touché le salarié s'il avait effectué le préavis.

Si le salarié n'effectue pas son préavis, c'est lui qui doit verser cette indemnité à son employeur (plus éventuellement des dommages-intérêts).

Read more: <http://www.pratique.fr/demission-conseils-astuces.html#ixzz0eZmM1URW>

Par **letila**, le **04/02/2010** à **19:59**

merci pour votre réponse;

j'aurais une autre question: si je démissionne ( je suis dans l'entreprise depuis le 1/09/1997)  
mon solde de tout compte sera compter à partir du 1/09/1997 ?

merci pour votre réponse

Par **Cornil**, le **07/02/2010** à **00:19**

Bonsoir "letila", salut "sisidav"

Euh...

1)si le salarié ne respecte pas son préavis de démission, c'est à la justice de trancher, en aucun cas le paiement de dommages et intérêts, même à la hauteur du préavis non respecté ,n'est automatique, à fortiori au delà ! CT L1237-2.

2) solde de tout compte " à compter du 01/09/997" , je ne comprends pas trop!: le solde de tout compte est à dater de la rupture. tous les éléments antérieurs de plus de 5 ans à cette date sont prescrits.

Bon courage et bonne chance.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)